

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DU HAUT-ANJOU
N° 2024_03_28_11**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mars, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CIAS, dûment convoqué, s'est réuni, en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Marie-Ange Fouchereau, Vice-Président du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou

Date de la convocation : 15 mars 2024

Nombre de membres
En exercice : 17
Présents : 12
DÉLIB

Présents : Marie-Ange FOUCHEREAU, Marie-Claude HAMARD, Florence MARTIN, Estelle BASTARD, Mireille POILANE, Liliane LANDEAU, Juanita FOUCHER, Charles PARNET, Thérèse BAZOT, Patricia MICHEL, Chantal MAHOT et Jean-Claude LECUIT.

Excusés : Étienne GLÉMOT, Louis BOUTIN, Brigitte CERINI et Serge FRETAULT.

Absente : Yamina RIOU.

Pouvoir : Brigitte CERINI à Marie-Claude HAMARD.

Secrétaire de séance : Stéphane JEANNETEAU

Objet : Adhésion 2024 à l'Association Profession Sport et Loisirs

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS,

SUR proposition du Président ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU l'inscription des crédits au budget 2024 ;

CONSIDÉRANT que le CIAS des Vallées du Haut-Anjou souhaite bénéficier des services de l'association Profession sport et loisirs ;

CONSIDÉRANT qu'afin de pouvoir bénéficier des services de l'association Profession Sport et Loisirs, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, il est proposé d'adhérer à l'association ;

CONSIDÉRANT la cotisation couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 est fixée à 45 € ;

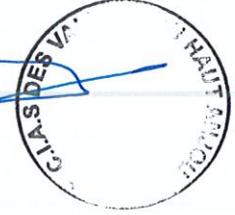
ENTENDU l'exposé de la Vice-Présidente, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- valide l'adhésion à l'Association Profession Sport et Loisirs pour un montant de quarante-cinq euros au titre de la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2024 ;
- autorise le Président ou son représentant à prendre toute disposition visant à rendre effective la délibération.

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Préfecture
Le :
Et publication ou notification
du :18 AVR. 2024.....

Pour extrait conforme au registre,
Fait et délibéré en séance le 28 mars 2024,
au Lion d'Angers,
Etienne Glémot
Président



Accusé de réception en préfecture
049-200078533-20240328-2024-03-28-11-DE
Date de télétransmission : 18/04/2024
Date de réception préfecture : 18/04/2024